

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2016

PROCES VERBAL

Séance du 15 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 07

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de convocation : 08/12/2016

Date d'affichage : 08/12/2016

L'an deux mille seize et le huit du mois de décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, MARTIN Jérôme, HIPPOLYTE Josiane, BROUARD-COSSET Virginie.

Absents excusés : VIZOSO Karine, FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, MOREAU Mathieu.

Procuration PUCHEU Mireille à LAVIE Gilbert

Secrétaire de séance : BROUARD-COSSET Virginie

Monsieur le Maire revient sur le PV de la séance précédente. Il demande si quelqu'un veut reprendre un point particulier.

Le précédent PV est adopté à l'unanimité.

N°2016-39 : Adhésion contrat CNRACL

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la C.N.R.A.C.L et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance. La collectivité a confié au CDG le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du CDG pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires.

Le CDG, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Codes des Marchés publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP (société française de courtage d'assurance du personnel) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- Un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL : le taux de la prime est fixé à 4,93%
- Un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité sociale qui effectuent plus ou moins 200 heures de travail par trimestre avec un taux unique de 1,00%

Dans les deux cas, il s'agit de contrat en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat)

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

Invité à se prononcer sur cette question

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DÉCIDE l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

N°2016-40: augmentation des loyers

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans le bail concernant le logement communal de M GIGOT-LAFON et M FERNANDEZ et mentionnant les conditions de révision des loyers de ces messieurs :

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** que le montant de la location mensuelle après révision (+0.00%) due par le locataire M GIGOT-LAFON est fixé à QUATRE CENT QUARANTE ET UN Euro et TRENTE HUIT Cents (441,38 €).
- **DÉCIDE** que le montant de la location mensuelle après révision (+0.00%) due par le locataire M Fernandez est fixé à TROIS CENT QUARANTE Euro et TRENTE NEUF Cents (340,39 €).

N°2016-41: Aménagement Forestier

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en vertu des dispositions de l'article L212-1, L212-2, L212-4 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement.
- la définition des objectifs assignés à cette forêt.
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire, entendu les explications de l'ONF, pris connaissance du document d'aménagement forestier,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles gestion applicable à la forêt d'une surface de 60,97 ha, pour une période de 20 ans de 2016 à 2035.

DONNE mandat à l'ONF de demander, en son nom, l'application des dispositions de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

N°2016-42: DM DGFIP

Sur le budget de la commune, suite à une diminution du produit définitif des taxes locales par rapport au produit, le Maire informe qu'une décision modificative doit être prise.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

RECETTE:

	Dépenses	Recettes
Article 73111 :	- 2396€	

DEPENSES:

	Dépenses	Recettes
Article 61521 :	-2396	

N°2016-43: TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention de prestations de services entre la Commune et la CCPO.

Le Maire expose les nouveaux tarifs pris en conseil communautaire le 07 avril 2016 pour l'année scolaire 2016-2017, à savoir :

Repas enfant hors CCPO : 3.70€

Repas adulte : 5.30€

Repas instituteur : 4.30€

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer le prix des repas pour l'année 2016-2017 comme suit :

Repas enfant hors CCPO : 3.70€

Repas adulte : 5.30€

Repas instituteur : 4.30€

N°2016-44: CHANGEMENT DE CONTRAT IMPRIMANTE AVEC BUREAU 64

Le Maire informe le conseil municipal que le bail avec Bureau 64 concernant les imprimantes de l'école et de la Mairie arrive à terme.

Bureau 64 propose de basculer l'imprimante actuelle de la Mairie à l'école et de mettre à disposition de la Mairie une imprimante nouvelle Workcenter 7225.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'accepter la nouvelle proposition de Bureau 64

AUTORISE M. le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

N°2016-45: DM n°1 pour abonder ligne 73921, AC 2016

Le Maire informe le conseil municipal que la ligne 73921 n'avait pas été créditée lors de la préparation du budget 2016, il faut donc faire une DM pour payer l'AC 2016 à la CCLO.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-508,00		
73921 (014) : Attributions de compensation	508,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le Conseil, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à passer cette décision modificative..

Informations diverses

- **Résiliation de l'abonnement fax de la Mairie**
Le Maire informe le conseil que l'abonnement du fax de la Mairie va être résilié. L'utilisation du fax se résume à environ 20 fax à l'année pour un abonnement d'environ 40 € par mois. Il n'y a pas d'objection.
- **Remue-ménages :** le Maire informe le conseil que l'activité Remue-ménages continue au sein de l'école et que les personnes embauchées par la Mairie sont Hafsa CHERKAOUI HUBERT et Lise-Yann CASTELLI .Ces deux personnes interviennent tous les lundis et les jeudis.
- **Repas CCAS :** Le Mairie informe le conseil que le repas du CCAS a été finalisé en commission CCAS. Il aura lieu le 21 janvier 2016 à 12h à la salle communale. Le traiteur retenu est le Cheval blanc de Lacq.
- **Information place de la Mairie/DAEE :** Le Maire informe le conseil que suite à des dégradations sur la place de la Mairie, L'entreprise responsable de ces dégradations a fait le nécessaire. Le Maire propose, afin d'éviter que à l'avenir cela se reproduise, d'interdire l'accès à la place de la Mairie au +3.5T sauf dérogations. Faut-il prendre une délibération ? la CCLO va-t-elle prendre en charge l'achat et la pose des panneaux d'interdiction ? Le Maire va se renseigner sur les modalités. Le conseil demande si le projet d'aménagement de la place de la Mairie avance : pour le moment pas d'intervention prévue de la CCLO par manque de moyen.
- **Panneau flash à l'entrée de la place :** Le Maire informe le conseil que la CCLO a installé un panneau flash à la sortie de la place de la Mairie afin de sécuriser la sortie de l'école.
- **Installation d'un radar pédagogique :** le Maire informe le conseil qu'un radar pédagogique va être installé par le Conseil Départemental sur un candélabre entre le parking et le cimetière.
- **Zone 30 à l'entrée du village :** le Maire propose au conseil de déplacer la zone de limitation de vitesse située à l'entrée du village coté Monein. Suite à une discussion

sur son nouveau positionnement, il est proposé de déplacer cette zone de limitation du cimetière à la salle communale.

- **Entretien des voiries :** le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier de la CCLO concernant le programme d'élagage par lamier. Il est demandé dorénavant à la Mairie, avant toute intervention de la CCLO, d'informer les administrés que leur végétation dépasse sur la route et qu'ils doivent faire le nécessaire. De même, le Maire informe le conseil que le désherbage de la voirie fait par la CCLO est actuellement revu par les services de la CCLO suite à la nouvelle norme de désherbage à partir du 01/01/2017.
- **Travaux tennis :** Le Maire informe le conseil que les travaux concernant la nouvelle aire de jeux (ancien site de la déchèterie) vont démarrer mi-janvier. Les haies vont être coupées, les dalles actuelles cassées. L'installation des jeux se fera par la suite. Il y est gardé seulement le chemin principal pour permettre un accès aux jeux aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. L'accès sera limité par la mise en place de rocher.
- **Travaux appartement :** Le Maire informe le conseil que suite à l'analyse d'échantillons de l'appartement du 2^{ème} étage du vieux presbytère, il n'y a pas de présence d'amiante. Les résultats ont été transmis à l'architecte.
- **Travaux salle communale :** Le Maire informe le conseil que la liste effectuée au précédent conseil a été transmise au directeur des services techniques de l'APGL. Celui-ci conseille d'effectuer un diagnostic bâtiment afin de vérifier la solidité de la salle. Les avis sont partagés concernant ce diagnostic. Il est demandé à M le Maire de se renseigner sur le coût de ce diagnostic.
- **Travaux voiries 2017 :** Le Maire demande au conseil quelles sont les voies dont le revêtement est à refaire. Il est demandé de finir la côte Lapuyade et d'effectuer des travaux au niveau des chemins Crauste, Mirande, Lagouarde, Lagrabe. Aussi, une conseillère demande où en sont les travaux de sécurisation du chemin Manaut : la réflexion est toujours en cours.
- **Situation sur le poste de la secrétaire :** un conseiller demande des précisions sur l'état et l'ampleur du travail de la secrétaire, car celle-ci semble certaines fois débordée. Le conseil demande à être au courant s'il y a des difficultés sur son poste et sur la personne et qu'il faut prendre conscience de ces difficultés. Plusieurs questions sont soulevées : a-t-elle besoin de plus d'aide ? (Rappel : Elle est secrétaire dans d'autres collectivités et elle y arrive dans les autres pourquoi pas à Cardesse ?). Le conseil demande à ce que les choses soient anticipées.
- **Bibliothèque sauvage :** l'emplacement précédemment proposé pour la bibliothèque sauvage à l'entrée de la Mairie n'est pas judicieux. Il est proposé de placer celle-ci à l'angle du parking. M BORDIER se charge de réfléchir sur sa mise en place.
- **Cimetière-Eglise :** Mme BASTARD a signalé à la Mairie que depuis l'installation de la rampe sur le côté de l'église, de l'eau pénètre dans celle-ci. Une interrogation va être faite à l'installateur. Mme DIRIS a signalé à la Mairie que l'entrée du cimetière est dangereuse : une étude de travaux va être faite, comme l'installation d'une balustrade.

- **Horaires du personnels de l'école :** Le Maire informe le conseil du changement au niveau des heures du personnels de la Mairie travaillant à l'école. L'ATSEM commence la garderie du matin à 7h45 et non plus 8h50 et la personne en CAE commence à 8h50 au lieu de 7h30. Il a donc été effectué une baisse du contrat CAE. Le conseil signale que ce changement d'heures va coûter de l'argent à la Mairie et qu'il serait judicieux de discuter du renouvellement des heures du contrat CAE à son anniversaire fin février. Il est demandé aussi s'il faut ou pas modifier les heures du contrat de travail de l'ATSEM.
- **Finances :** Un Adjoint demande qu'il soit fait le point sur les finances de la Mairie à cause des baisses des attributions et des recettes, et des dépenses complémentaires (- 5000€ sur les loyers, -3000€ de DGF...)
- **Appartement RDC vieux presbytère :** Le Maire informe le conseil qu'il n'y a pas de VMC dans le logement et qu'il va falloir faire quelque chose. Il est demandé aussi de vérifier si le chèneau n'est pas à l'origine de la moisissure dans l'appartement.
- **Ecole :** un adjoint évoque le départ probable de trois enfants cette année et de cinq l'année prochaine. Une décision est en attente de la cour d'appel de Bordeaux concernant le dossier d'une famille de l'école.
- **TAP :** Un point doit être fait rapidement sur les intervenants au TAP au deuxième trimestre.

La séance est levée à 21h12.